

COMMUNE DE BLODELSHEIM

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLODELSHEIM - SEANCE DU 15 FEVRIER 2012

A 20 heures, sous la présidence de Monsieur François BERINGER , Maire

Etaient présents :

BERINGER Ludovic, BRUN Bernard, DANNER Christophe, FOHRER Simone, GOETZ Marc, HOMBERT Liliane, INVERNIZZI Corinne, LANG Annette, MULLER Monique, SARTORIO Etienne

Absents excusés : BRUN Claude, WALTISPERGER Patrice

Absent : DREYER Grégory

Procurations : BRUN Claude procuration à François BERINGER, WALTISPERGER Patrice procuration à Liliane HOMBERT

Secrétaire de séance : Daniel MAURER

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15.12.2011
 2. Finances – Service eau et assainissement
 3. Personnel communal – Emplois d'été
 4. Personnel communal – Modification de la durée de travail du poste d'adjoint technique 2^e classe
 5. Réfection de trottoirs
 6. Forêt communale
 7. Jumelage Gimont-Blodelsheim : 30^e anniversaire
 8. Restructuration du secteur Sud du village
 9. Informations et divers
 - a) Urbanisme
 - b) Logement communal 48 rue du Général de Gaulle
 - c) Travaux dans une salle de classe à l'école Dewatre
 - d) Remerciements
 - e) Ordures ménagères
 - f) Gestion de l'Esp'Ass
 - g) Bénédiction de la croix des missions
 - h) Association foncière
 - i) Ecole de Musique Fabian JORDAN
 - j) Peloton spécialisé de protection de gendarmerie
 - k) Trésorerie
 - l) Personnel communal
 - m) Haut-Rhin propre
 - n) Piscine de Fessenheim
 - o) Confection d'une banderole
- TOUR DE TABLE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15.12.2011

Le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur SARTORIO demande cependant que pour le point 5 soit précisé le montant de la dépense et la ligne budgétaire sur laquelle elle a été imputée.

Précision : le montant de la dépense s'est élevé à 414,68 € et a été imputé à l'article 6251 du budget 2011.

2. FINANCES – SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

a) Compte Administratif 2011 – Service Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme LANG Annette, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur, accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que Monsieur BERINGER François, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2011 les finances du Service de l'Eau et de l'Assainissement de la commune de Blodelsheim,

Procédant au règlement définitif du budget de 2011,

PROPOSE de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	Mandats émis	Titres émis	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Exploitation (total)	227 309,85	242 897,49	174 752,45	190 340,07
Investissement (total)	67 052,21	85 650,99	55 426,08	74 024,86
TOTAL DU BUDGET	294 362,06	328 548,48	230 178,51	264 364,93

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2011 définitivement closes et les crédits annulés ;

DECIDE d'affecter les excédents comme suit dans le budget 2012 :

Section d'investissement :

001 Résultat antérieur reporté 74 024,86

Section de fonctionnement :

002 Résultat antérieur reporté 190 340,07

b) Budget 2012 du Service de l'Eau et de l'Assainissement

Monsieur le Maire présente le projet du budget 2012 ainsi que ses différentes annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
ARRETE le Budget Primitif 2012 comme suit :

<u>Section d'exploitation :</u>	Dépenses :	448 223
	Recettes :	448 223
<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	358 748
	Recettes :	358 748

c) Prix de l'eau 2012

Après avoir analysé le Compte Administratif 2011, le Conseil Municipal, après délibération,
DECIDE à l'unanimité de maintenir le prix de l'eau comme suit :

Prix de l'eau	1,00 € le m ³	Location annuelle du compteur de 20 mm :	16 €
Redevance assainissement	1,00 € le m ³	Location annuelle du compteur de 30 mm :	32 €
		Location annuelle de compteurs spéciaux :	46 €

A ces tarifs fixés par le Conseil Municipal s'ajouteront :

- la redevance de pollution domestique fixée à 0,432 € le m³ pour 2012
 - la redevance de modernisation des réseaux de collecte fixée à 0,274 € le m³ pour 2012.
- Le taux de ces deux redevances est fixé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et les montants encaissés sont reversés intégralement à cet organisme.

Ainsi, le coût du m³ d'eau facturé à l'abonné s'établira comme suit à partir du 1.5.2011 :

Eau :	1 €
Assainissement :	1 €
Redevance de pollution domestique :	0,432 € (reversée à l'Agence de l'Eau)
Redevance de modernisation des réseaux :	0,274 € (reversée à l'Agence de l'Eau)
TOTAL	2,706 €

d)Frais de personnel

Les tâches administratives et techniques du service de « l'Eau et Assainissement » sont assurées par le personnel de la Commune de Blodelsheim.

Aussi, il est décidé que le « Service Eau et Assainissement » versera en 2012 au budget communal un montant forfaitaire de 15 000 € à titre de participation aux charges du personnel.

Le crédit nécessaire à ce versement a été ouvert sous l'article 6215, chapitre 012 du budget Eau et Assainissement 2012.

3.PERSONNEL COMMUNAL – EMPLOIS D'ETE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le personnel communal aura à faire face à de nombreuses tâches pendant la période estivale et qu'il serait utile de le seconder pendant les mois

d'été pour des travaux tels que l'arrosage, le binage et le désherbage des espaces verts, le balayage des rues, les travaux de peinture et l'entretien divers.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- . DECIDE de créer un poste d'ouvrier occasionnel pour les mois de juin, juillet et août 2012
- . FIXE la durée maximale du travail à huit heures par jour ouvrable pour chacun des postes
- . CHARGE Monsieur le Maire de recruter les candidats domiciliés à Blodelsheim et nés en 1995
- . FIXE la rémunération de ces employés par référence à l'indice brut/majoré 298/303 de la grille de rémunération de la Fonction Publique Territoriale.

4. PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DE LA DUREE DE TRAVAIL DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^e CLASSE

Vu la loi N° 83.634 du 13.7.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi N° 84.53 du 26.1.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret N° 91.298 du 20.3.1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de gestion ;

Considérant que l'Adjoint Technique de 2^e classe est appelé à renforcer ses interventions dans différentes salles communales et notamment à la salle polyvalente suite à la restructuration des vestiaires et toilettes de cette salle ;

Le Maire :

- propose de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste d'Adjoint technique de 2^e classe à compter du 1^{er} avril 2012
- propose de fixer cette durée à 35 heures par semaine.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- de fixer la durée hebdomadaire de travail du poste d'Adjoint Technique de 2^e classe à 35 heures par semaine à compter du 1^{er} avril 2012
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires
- d'autoriser le Maire à signer tout acte y afférent

5. REFECTION DE TROTTOIRS

Monsieur le Maire expose que le trottoir et les caniveaux situés dans la rue du Général de Gaulle au droit du Bureau de tabac BECKER sont en fort mauvais état et nécessiteraient une réfection.

La remise en état de ce trottoir a été chiffrée à 13 806,62 € TTC.

Vu la nécessité des travaux,
Vu le devis relatif au réaménagement concerné,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de faire réaliser les travaux
- de confier l'opération à l'entreprise WERNER et Cie conformément à son offre du 26.1.2012
- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2012.

6. FORET COMMUNALE

Monsieur BRUN Bernard présente et commente le programme des travaux patrimoniaux établi par les services de l'Office National des Forêts et concernant la forêt communale de Blodelsheim pour l'exercice 2012.

Le coût des travaux est chiffré à 2 153,91 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur BRUN, le Conseil Municipal ADOPTE le programme proposé sans observations et CHARGE l'Office National des Forêts de l'exécution des travaux.

7. JUMELAGE GIMONT-BLODELSHEIM : 30^e ANNIVERSAIRE

A l'occasion du 30^e Anniversaire du jumelage entre Gimont et Blodelsheim, une délégation gimontoise viendra à Blodelsheim du 16 au 20 Mai 2012.

Monsieur le Maire présente une ébauche du programme des festivités qui peut se résumer comme suit :

- Mercredi 16 Mai :

- . Accueil des Gimontois aux Etangs de Pêche
- . Soirée en famille

- Jeudi 17 Mai :

- Journée libre
- Fin d'après-midi : cérémonie officielle du 30^e anniversaire – Signature d'une charte, discours, verre de l'amitié

- Vendredi 18 mai

- Journée détente à Strasbourg
- Soirée en famille

- Samedi 19 Mai

- Journée libre
- Soirée des familles

- Dimanche 20 Mai

Départ des Gimontois

Le Conseil Municipal VALIDE la trame proposée par Monsieur le Maire et CHARGE la Commission « Festivités » de la mise en œuvre du programme.

8. RESTRUCTURATION DU SECTEUR SUD DU VILLAGE

Monsieur le Maire présente et commente à l'aide d'une projection les premiers éléments de réflexion concernant la restructuration du secteur Sud du village.

Le projet compte plusieurs problématiques à développer suite aux travaux qui ont été réalisés avec l'aménagement du nouveau terrain de football et de son Club-House.

En effet, désormais l'ancien terrain de football peut être restructuré et dans une vision d'aménagement à long terme, il convient de s'atteler au traitement :

- d'une liaison permettant de favoriser les échanges de flux avec les quartiers Sud-Est
- du réaménagement de l'entrée Sud du village en revoyant le traitement du parking de la salle des fêtes.

Quatre grandes variantes sont présentées à savoir :

- ◆ Liaison vers les quartiers Sud en passant au Nord de la salle polyvalente avec entrée d'agglomération marquée par un giratoire ovoïde
- ◆ Liaison vers les quartiers Sud en passant au Nord de la salle polyvalente avec entrée d'agglomération traitée en îlot central
- ◆ Liaison vers les quartiers Sud en passant au Sud de la salle polyvalente avec entrée d'agglomération marquée par un giratoire
- ◆ Liaison vers les quartiers Sud en passant au Sud de la salle polyvalente avec entrée d'agglomération traitée en îlot central.

Le Conseil Municipal en prend acte et CHARGE la Commission Technique de poursuivre l'étude en collaboration avec les services de l'A.D.A.U.H.R.

9. INFORMATIONS ET DIVERS

a) Urbanisme :

Monsieur le Maire communique la liste des demandes de permis de construire et déclarations de travaux introduites en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal (PC N° 11B0012 et 12B0001 – DP11B0040 et 12B0001 – PD 11B0003).

b) Logement communal 48 rue du Général de Gaulle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur BERTELOOT Ludovic, locataire du logement communal situé au 1^{er} étage (côté Ouest) du bâtiment de la maison dite de l'hôpital et sis 48 rue du Général de Gaulle, a résilié le bail de location avec effet du 31.1.2012.

Monsieur BERTELOOT avait procédé à quelques aménagements dans la cuisine du logement à savoir :

- pose de frisettes au plafond
- pose de carrelage mural
- pose d'éléments de cuisine et de plan de travail.

Il propose de laisser la cuisine en l'état moyennant le versement de **200 €** de la part de la commune pour les frais qu'il a engagés.

Le Conseil Municipal, après délibération, **ACCEPTE** la proposition de Monsieur BERTELOOT Ludovic et **DECIDE** de lui verser la somme de 200 € pour les travaux qu'il a réalisés dans la cuisine de ce logement.

c) Travaux dans une salle de classe à l'école Dewatre

Monsieur le Maire informe que les travaux de peinture et de remplacement de dalles de plafond seront entrepris dans une salle de classe de l'école Dewatre pendant les prochaines vacances scolaires soit du 27.2.2012 au 3.3.2012.

Le remplacement des dalles de plafond sera effectué par l'entreprise BERINGER et les travaux de peinture seront réalisés en régie par l'équipe technique.

d) Remerciements

Monsieur le Maire communique les cartes et messages de remerciements de la part de :

- M. Marc DELVAL pour le soutien de la Municipalité lors de la soirée du 11.2.2012
- La famille RENNER pour l'attention de la commune à l'occasion du décès de Mme RENNER Hélène
- de Mme SCHLIER Marie-Thérèse pour l'attention de la commune lors de son séjour en maison de repos.

e) Ordures ménagères

Monsieur BRUN Bernard informe l'assemblée que la Communauté de Communes « Essor du Rhin » modifiera le système de tarification et de levée des ordures ménagères à compter de 2013.

f) Gestion de l'Esp'Ass

Monsieur Marc GOETZ rend compte de la dernière réunion du Comité de Gestion de l'Esp'Ass où ont été abordés les points suivants :

- aménagement d'une dalle en béton sous les abris des bancs de touche
- aménagement d'une salle de musculation au sous-sol de l'Esp'Ass : pour des raisons de sécurité, la commune ne peut donner de suite favorable à ce projet.
- organisation d'un match Racing Club de Strasbourg – Sochaux le 4 août 2012 à l'occasion de l'inauguration du terrain de football
- propreté du local

g) Bénédiction de la croix des missions

Mme LANG informe le Conseil Municipal que la Croix des Missions qui a été réinstallée au cimetière St Blaise après restauration, fera l'objet d'une bénédiction lors d'une cérémonie organisée par le Conseil de Fabrique le 17.6.2012.

h) Association Foncière

Mme LANG informe le Conseil Municipal que l'Association Foncière sera tenue de se mettre en conformité avec de nouvelles dispositions législatives. Il s'agit en l'occurrence d'adopter des statuts et de tenir des assemblées générales de propriétaires.

i) Ecole de Musique Fabian JORDAN

Monsieur le Maire signale que l'Ecole de Musique de M. Fabian JORDAN fêtera cette année son 30^e anniversaire.

j) Peloton spécialisé de protection de gendarmerie

Monsieur le Maire rend compte de l'évolution du dossier relatif à l'implantation d'un peloton spécialisé de protection de gendarmerie.

L'enquête publique en vue de la révision simplifiée du P.L.U. est close (3.1 au 3.2.2012) et le rapport du commissaire-enquêteur est en cours d'élaboration.

Dès réception de ce rapport, le Conseil Municipal sera saisi de l'affaire

k) Trésorerie

La Trésorerie de Blodelsheim a définitivement fermé ses portes fin décembre.

Les locaux communaux situés 8 rue d'Ensisheim sont à présent disponibles et pourront être remis en location.

l) Personnel communal

Madame Olivia PETIT, employée à l'école maternelle Dewatre, a réussi le concours d'A.T.S.E.M. et est à présent inscrite sur la liste d'aptitude donnant accès à l'emploi d'Agent Territorial Spécialisé des écoles maternelles.

L'intéressée pourra donc être nommée définitivement sur son poste.

m) Haut-Rhin Propre

La Commune de Blodelsheim s'associera à l'opération « Haut Rhin Propre » organisée par le département fin mars.

Un ramassage de détritrus sera organisé le 31 mars 2012 à 9 H.

Le même jour à 11 H seront posés aux quatre entrées du village les panneaux « village fleuri » avec mention de la 1^{ère} fleur obtenue par la Commune en 2011.

n) Piscine de Fessenheim

Monsieur le Maire communique différents éléments relatifs au dossier de la piscine de Fessenheim.

Il communique entre autre les raisons qui justifient la prise de position de la Communauté de Communes « Essor du Rhin » à l'égard du dossier.

o) Confection d'une banderole

Monsieur le Maire propose de faire confectionner une banderole portant la mention « BIENVENUE A BLODELSHEIM ». Cette banderole pourrait être utilisée lors de différentes manifestations. Le Conseil Municipal donne son accord.

TOUR DE TABLE

Mme Monique MULLER évoque les deux pannes de chauffage survenues récemment à l'école Dewatre.

Les causes des pannes ont été recherchées mais n'ont pas été identifiées avec certitude.

L'affaire est suivie de près par les services techniques ainsi que l'entreprise WEISS mandatée à cet effet.

M. Christophe DANNER signale qu'il conviendrait de poser des poubelles sur les aires de stationnement de « convois exceptionnels » créés par les services départementaux en bordure de la RD 52.

Monsieur CAVANA de la D.D.T. sera contacté à ce propos.

Il demande également s'il est possible de prévoir une collecte de pneus usagés. La question sera posée à la Communauté de Communes « Essor du Rhin » compétente en la matière.

M. Marc GOETZ signale que l'association « SWAT OF ELSASS » a fait enlever les pneus qu'elle avait stockés sur le terrain communal qui lui avait été mis à disposition à proximité du Centre de Tri. Par ailleurs, il informe que cette association n'est actuellement pas active et se trouve « en sommeil ».

M. Ludovic BERINGER signale que l'aspirateur à eau du corps des sapeurs pompiers est hors d'usage et nécessite un remplacement. Un nouvel appareil sera acheté.

Mme Annette LANG informe l'assemblée qu'une étude a été réalisée par l'A.D.A.U.H.R. en vue d'une extension des structures « Petite Enfance » de la Communauté de Communes « Essor du Rhin ».

M. Etienne SARTORIO souhaite savoir si une subvention a été refusée à l'école de musique Cadence. Monsieur le Maire lui répond qu'une demande de subvention a été formulée par M. SCHUH mais que le lendemain, le demandeur a demandé par mail que cette demande soit annulée.

Le sujet n'a donc pas été soumis au Conseil Municipal.

Après discussion, il semble que la situation mérite une explication entre M. et Mme SCHUH, Monsieur SARTORIO et Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire fixera la date d'un futur entretien entre les quatre personnes.

Monsieur SARTORIO demande également des précisions relatives à la procédure de réception des travaux pour les marchés publics et s'étonne qu'un compte-rendu de réunion n'ait pas été établi lors de la réception des travaux de restructuration des vestiaires-toilettes de la salle polyvalente.

Il est précisé à ce propos qu'à la réception des travaux, il n'est plus établi de compte-rendu général mais que chaque entreprise est destinataire d'un procès-verbal de réception avec ou sans réserve selon le cas.

En tout état de cause, lors du paiement de la facture définitive aux entreprises, toutes les réserves doivent être levées.

Mme Corinne INVERNIZZI rend compte des principaux projets de l'E.C.S. :

- reconduction du Barathon
- Boom pour les jeunes
- Soirée pour les adolescents
- Poursuite des mardis de la Com Com
- Eventuelle création d'un pôle sportif etc...

La séance est levée à 10 H 45.

Blodelsheim, le 24 février 2012

Le Maire

François BERINGER